

# Les avantages des accords avec l'UE sont «largement surestimés»

**SUISSE-UE.** Selon une étude mandatée par Autonomiesuisse, un groupe d'entrepreneurs opposés aux nouveaux traités entre Berne et Bruxelles, le bénéfice de ces textes pour l'économie serait surévalué par le Conseil fédéral.

**Jonas Follonier**

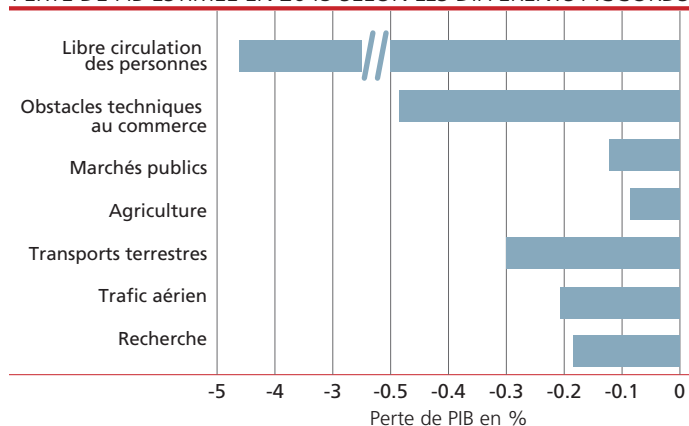
Un refus du paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne (UE) sur lesquels le peuple est amené à se prononcer en 2028 ne se traduirait pas par une diminution de richesse pour les résidents helvétiques. C'est du moins le résultat d'une étude réalisée par les économistes Mark Schelker et Michael Funk pour le compte de l'association Autonomiesuisse, réunissant des entrepreneurs hostiles à ces traités.

Cette expertise, présentée mardi à Berne, met en perspective les études publiées par le Conseil fédéral lors de la consultation. L'analyse des effets macroéconomiques du rapprochement institutionnel prévu avec les Vingt-Sept conclut que les effets positifs sur l'économie sont largement surestimés et leurs coûts nettement sous-estimés, selon le mouvement.

## PIB porté par l'immigration

L'argument central du gouvernement en faveur de l'adoption des nouveaux traités repose sur les dommages économiques potentiels en cas de disparition des accords bilatéraux I. Un argument qui se fonde principalement sur une étude réalisée en 2025 par la

PERTE DE PIB ESTIMÉE EN 2045 SELON LES DIFFÉRENTS ACCORDS



Ecoplan

société de conseil Ecoplan. Celle-ci avance qu'une érosion des Bilatérales I se traduirait par une perte de 4,9% de volume du PIB suisse en 2045.

Or, d'après l'étude publiée mardi, la majeure partie de cette baisse ne concernerait pas la population habitant en Suisse. Les 4,9% de croissance économique en moins comprendraient avant tout une baisse de l'immigration (3,2%) et du nombre de frontaliers (0,8%). Le PIB par résident serait donc amoindri de 0,9%. Cela s'explique par la forte dépendance de la croissance du PIB suisse due aux accords bilatéraux à la libre circulation des personnes (*voir graphique*).

En outre, «cette perte de revenu par habitant, estimée à 2500 francs dans l'étude d'Ecoplan, est largement surestimée en raison d'une confusion méthodologique», a déclaré Mark Schelker devant les médias. En effet, Ecoplan additionne une perte de revenu du travail de 4,26 milliards, due à une délocalisation d'une partie de la production, et une perte de revenu du capital de 22,15 milliards, due à une délocalisation d'une partie du capital. Or, a expliqué le professeur à l'Université de Fribourg, «ce second type de revenu resterait entre les mains des propriétaires, qui eux ne se déplaceraient pas forcément, contrairement à leur capital».

Par ailleurs, les estimations d'Ecoplan supposent qu'un refus du paquet d'accords dans les urnes en 2028 entraînerait une extinction des accords bilatéraux I. Autonomiesuisse juge cette hypothèse «très improbable». L'activation de la clause dite «guillotine» aurait en effet de lourdes conséquences pour les deux parties, d'après l'association.

## Bureaucratie

### et concessions aux syndicats

L'étude présentée par Mark Schelker fait également état de conséquences négatives pour l'économie qui seraient sous-évaluées de la part du Conseil fédéral. Ainsi, en décidant de mesures de protection des salaires, les sept Sages ont fait des concessions à divers groupes d'intérêt afin de rendre le paquet d'accords politiquement acceptable pour la majorité. Cependant, du point de vue économique, ces mesures ne sont pas optimales. Elles affaiblissent notamment la flexibilité du marché du travail suisse, l'un des principaux avantages comparatifs du pays. De plus, la reprise dite «dynamique» du droit européen rendrait les oppositions par référendum plus difficiles, en raison de l'effet dissuasif des sanctions que pourrait prendre Bruxelles. La Suisse

serait alors soumise à la logique réglementaire européenne, ce qui générerait de la bureaucratie excessive et nuirait au fédéralisme.

## Différentes alternatives

Opposée pour toutes ces raisons au nouveau paquet d'accords entre Berne et Bruxelles, Autonomiesuisse propose différentes alternatives à même de «préserv[er] les intérêts économiques» du pays, exposées également dans l'étude. Au niveau bilatéral, il serait possible à moyen terme d'élargir à d'autres secteurs – notamment les services – l'accord de libre-échange avec l'UE existant depuis 1972, selon le mouvement qui dit regrouper quelque 1100 membres, dont des hommes d'affaires et entrepreneurs se situant au centre droit de l'échiquier politique.

Sur le plan unilatéral, le principe du «Cassis de Dijon» – permettant la mise sur le marché suisse de produits sans examen ni preuve supplémentaire s'ils sont conformes aux prescriptions techniques de l'UE – pourrait être étendu à d'autres domaines, sachant que les produits alimentaires bénéficient d'une exception. En outre, la Suisse pourrait libéraliser son secteur agricole. (avec ats)